

MOTION COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

AÉROPORTS DE PARIS DU 15 avril 2021

Sur les résultats 2020 et le budget 2021

La crise sanitaire liée à la COVID-19, qui a affecté l'ensemble des économies de la planète, et particulièrement le transport aérien, met en lumière l'exposition aux risques de ce secteur d'activité, accentuée par le choix de son modèle économique.

Le recul d'activité du transport aérien est sans précédent et concerne tous les continents avec une baisse du trafic passagers de plus des deux tiers en 2020.

En Europe, comme en France, la diminution est similaire, notamment sur l'international (-75%). Dans ce contexte, les plateformes parisiennes ont un peu mieux résisté, notamment à Orly qui perd deux tiers de son trafic malgré trois mois de fermeture.

Pour la première fois de son histoire contemporaine, ADP SA enregistre une perte nette due principalement aux dépréciations d'actifs à l'international.

Face à cette crise, d'une ampleur historique, le résultat brut d'exploitation d'ADP est néanmoins resté positif en 2020. **C'est l'effet d'un plan d'économie majeur qui repose sur la diminution des frais d'exploitation et des frais de personnel.**

A court terme, ces mesures, associées au ralentissement des investissements et aux désengagements des contrats de régulation, ont permis à l'entreprise d'arrêter de « brûler du cash ». Les emprunts contractés auprès des banques traduisent d'ailleurs la confiance des marchés financiers en la solidité de l'entreprise en particulier du fait de la position majoritaire de l'Etat dans son capital.

Néanmoins, l'endettement financier net explose en plein cœur de la crise pour atteindre désormais 169% des fonds propres. Si une partie de cet endettement a permis de consolider la trésorerie, l'autre partie renvoie à l'acquisition de participations dans GMR pour 1,2 milliards d'euros. Une décision risquée dont les conséquences pèseront à coup sûr sur les salariés à travers des objectifs de productivité accrus.

Notons qu'un tiers de l'ensemble des économies réalisées provient des efforts imposés aux salariés avec notamment la mise en œuvre de l'activité partielle généralisée. Au total ce sont 6 077 salariés en 2020 qui ont été affectés par ce dispositif, dont près de 300 n'ont toujours aucune activité. Au-delà de l'effet psychologique de cette mesure, les rémunérations ont été fortement impactées, pouvant entraîner des pertes mensuelles jusqu'à 20% de celles-ci, donc bien supérieures aux annonces du PDG.

Le Conseil d'administration a validé fin mars le budget 2021 d'ADP SA, qui s'articule sur une reprise modérée du trafic, et sur de nouveaux efforts imposés aux salariés :

RCC avec 700 postes non remplacés, réorganisations, déménagement et mobilité forcée...C'est une restructuration majeure qui bouleversera toute l'entreprise.

A ce bouleversement d'une ampleur inédite, se rajoutent des mesures unilatérales avec le projet de baisse définitive des rémunérations pouvant conduire à des licenciements.

L'ampleur et la rapidité des départs peut déboucher sur un risque opérationnel, une déstabilisation majeure du collectif de travail avec les risques psychosociaux associés et sur une perte de compétences et de savoir-faire décisifs.

Si la crise sanitaire a sensiblement impacté le transport aérien, elle a aussi démontré l'importance stratégique des plateformes parisiennes tant sur le trafic cargo que vis-à-vis des enjeux sanitaires. Les interventions étatiques dans le capital des compagnies aériennes nationales révèlent d'ailleurs le caractère stratégique du transport aérien. Les nouveaux défis sanitaires et environnementaux ne pourront être relevés qu'en renforçant la participation de l'Etat dans le transport aérien sur le long terme avec de vrais projets durables écologiquement et socialement bénéficiant à l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, le deuil de "l'ADP d'avant" annoncé par la direction est une erreur. Les personnels ne peuvent pas se reconnaître dans le futur ADP de la direction et beaucoup d'entre eux quittent l'entreprise aujourd'hui. Nous ne pouvons accepter le désastre industriel et humain qui va fragiliser l'avenir de notre entreprise.

Les personnels d'ADP et leurs compétences sont indispensables pour relever les défis de demain comme il y a plus de 70 ans.

Le secteur aéronautique est fondamental pour la relance économique de notre pays, pour le développement de ses échanges, pour le tourisme. De lui dépendent la survie de nombreux secteurs d'activité et par conséquent des milliers d'emplois.

Dans ce contexte, les aéroports parisiens sont stratégiques. Nous ne pouvons accepter que des savoirs-faire et des compétences nécessaires soient sacrifiées durablement.

Motion votée à l'unanimité des élu.e.s du CSE soit 36 voix POUR.

Pour la commission économique, pour le CSE

Daniel BERTONE

Secrétaire de la commission économique